

Création d'une culture de la sécurité

Le présent document fait le point sur les activités en cours dans le cadre de la troisième phase de l'Initiative visant la prévention des blessures aux élèves (IPBE) et fournit des informations pour aider les conseils scolaires à élaborer leurs plans de trois à cinq ans requis dans le cadre de l'IPBE.

Contexte

En 2013, le ministère de l'Éducation (le « Ministère ») a lancé l'Initiative visant la prévention des blessures aux élèves (IPBE). À ce jour, deux phases de l'IPBE ont été achevées et la troisième phase est en cours. Les conseils scolaires travaillent de façon diligente pour s'assurer que la prévention des blessures aux élèves demeure au sommet de leurs priorités.

La troisième phase comprend les deux principaux éléments suivants :

- Collecte d'informations sur les politiques, procédures et structures actuelles des conseils scolaires qui favorisent une culture de la sécurité et de la prévention des blessures aux élèves;
- Élaboration (par les conseils scolaires) de plans à l'échelle du système qui visent à accroître les mesures de prévention des blessures aux élèves de manière proactive et durable.

Initiative visant la prévention des blessures aux élèves : sondages de la troisième phase

Un enjeu important de la troisième phase de l'IPBE consiste à mieux comprendre l'étendue et la portée des politiques, procédures et structures en place qui favorisent une culture de la sécurité et la prévention des blessures aux élèves. Dans cette optique, les conseils scolaires ont été invités

à répondre à six sondages. Les informations recueillies dans le cadre de ces sondages ont pour but d'aider les conseils à élaborer et mettre en place leurs plans de prévention des blessures aux élèves, lesquels s'échelonnent sur trois à cinq ans.

Activités et secteurs visés par les sondages

Tel qu'expliqué dans la **note de service** du sous ministre de l'Éducation du 21 juin 2016, l'IPBE – troisième phase vise principalement à accroître la capacité des conseils scolaires à élaborer des plans à long terme afin que des mesures de prévention des blessures aux élèves soient mises en place de manière proactive, systématique et durable. Comme première étape, CODE a invité les conseils scolaires à répondre à des sondages pour a) déterminer les stratégies de prévention des blessures aux élèves actuellement en place pour l'ensemble des programmes cadres, b) cerner les activités connexes, par exemple la formation et les procédures opérationnelles (sondage général auprès des conseils scolaires).

Les cinq autres sondages portaient sur les programmes cadres suivants où les activités d'apprentissage sont susceptibles de présenter des risques de blessures aux élèves :

- Éducation artistique* : danse, théâtre, musique, arts visuels (1^{re} à 8^e année; 9^e à 12^e année), arts médiatiques (10^e à 12^e année) & arts intégrés** (9^e à 12^e année)
- Santé et éducation physique (1^{re} à 8^e année; 9^e à 12^e année)
- Sciences (9^e à 12^e année)
- Sciences et technologie (1^{re} à 8^e année)
- Éducation technologique (9^e à 12^e année)

*Incluant « Expressions des cultures des Premières nations, Métis et Inuits » (NAC10, 9^e année)

**Incluant « Arts intégrés (9^e ou 10^e année), « Exploration et création artistique » (11^e ou 12^e année)

Ce que les conseils scolaires ont déclaré

Voici les grandes lignes des réponses obtenues :

Politiques, procédures et structures

- 60 % ont des procédures en place pour coordonner les initiatives en matière de sécurité pour le personnel et les élèves
- 58 % des procédures en place visant à réduire les risques que des blessures subies par les élèves se reproduisent
- 50 % des conseils ont un plan en place pour gérer les élèves qui participent à des activités à risque élevé dans le cadre des programmes d'éducation technologique

- 70 % n'ont aucun budget affecté aux initiatives relatives à l'IPBE
- 71 % des conseils scolaires n'ont pas de procédures particulières pour des matières données comportant des risques plus élevés

Formation et perfectionnement professionnel

- 57 % offrent une formation relative à l'IPBE pour des matières données
- 50 % fournissent de la formation, en matière de sécurité, aux enseignantes et enseignants de sciences
- 92 % n'offrent aucune formation aux enseignants suppléants à court terme qui enseignent les matières jugées plus à risque
- 92 % des conseils scolaires n'offrent aucune formation sur la sécurité aux enseignantes et enseignants des programmes d'éducation physique et santé

Installations et équipement

- 75 % des conseils effectuent des inspections de l'équipement ou des installations pour les programmes d'éducation physique et santé
- 73 % des conseils ont un plan d'évaluation en place pour approuver les installations ou l'utilisation d'équipements reçus en don dans les installations des programmes d'éducation technologique
- 67 % ont un plan d'entretien préventif de l'équipement pour les programmes d'éducation technologique

Les réponses en lien avec l'éducation artistique ont mis de l'avant certains problèmes liés à la sécurité propres à cette matière que les conseils scolaires devraient prendre en considération au moment d'élaborer leurs plans. Ces problèmes incluaient : espaces bien entretenus et faisant l'objet d'inspections régulières, ventilation et aire d'entreposage adéquates, procédures de sécurité lors du montage de décor et l'utilisation de costumes, accessoires et éclairage, et manipulation de divers matériaux souvent utilisés dans les programmes d'arts visuels.

À noter, les conseils recevront des résumés pour l'ensemble des conseils pour les six sondages.

Élaboration du plan du conseil

Dans le cadre de leurs responsabilités générales, les conseils scolaires font de la santé et sécurité des élèves leur priorité. Les *considérations et suggestions* présentées dans le présent document visent à aider les conseils scolaires à élaborer un plan de prévention des blessures qui s'échelonna sur une période de trois à cinq ans.

Selon les renseignements fournis par les conseils dans le cadre des sondages de la troisième phase de l'IPBE, il appert que les plans de prévention de blessures aux élèves sont davantage efficaces lorsqu'ils décrivent comment les conseils élaboreront, mettront en œuvre et garderont à jour leurs :

- Politiques et procédures à l'échelle du conseil
- Politiques et procédures communes pour les programmes cadres susceptibles de présenter des risques plus élevés en matière de blessures aux élèves – notamment certaines considérations pour l'éducation artistique, et l'éducation physique et santé.

*Même si certains des éléments requis pour les plans de prévention des blessures aux élèves pluriannuelles et à l'échelle du système sont précisés dans les règlements connexes de la Loi sur la santé et sécurité au travail de l'Ontario et la Loi sur l'éducation, certaines politiques et procédures nécessaires n'y sont pas mentionnées. Lorsqu'ils élaborent un plan pluriannuel, les conseils scolaires doivent inclure ces exigences supplémentaires. Créer une culture de la sécurité et veiller à la prévention des blessures aux élèves est une responsabilité qui incombe à **tout** le personnel, et les plans doivent énoncer clairement les étapes à respecter pour assurer un environnement d'apprentissage sain et sûr pour les élèves*

Les conclusions tirées de l'analyse des réponses aux sondages ne visent aucunement à être directives ou normatives. Elles doivent plutôt être considérées comme des informations utiles. Les conseils scolaires ont la responsabilité et les pouvoirs d'élaborer des plans en fonction de leurs propres processus d'approbation et d'élaboration internes.

Initiative visant la prévention des blessures aux élèves (troisième phase) – planification pluriannuelle

Même si les conseils scolaires ont des besoins différents, les tableaux suivants ont été conçus afin d'aider à l'élaboration d'un plan pluriannuel de prévention des blessures aux élèves. Veuillez noter que ces derniers ne constituent pas une liste exhaustive. Toutefois, ils présentent des éléments à prendre en considération (selon les réponses aux sondages IPBE) qui pourraient être utiles aux conseils scolaires dans l'élaboration de leurs plans individuels.

Un plan de prévention des blessures aux élèves pluriannuel, proactif et durable constitue les assises à la promotion d'une culture de la sécurité pour le personnel et les élèves des conseils scolaires

Tableau organisateur préalable à l'élaboration du plan

Le tableau « organisateur préalable à l'élaboration du plan » (ci après) suggèrent certaines considérations à mettre en place avant d'élaborer le plan pluriannuel de l'IPBE du conseil scolaire.

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Les responsables désignés surveillent l'élaboration et la mise en œuvre du plan IPBE du conseil et coordonnent le plan avec les initiatives continues en matière de sécurité du personnel.				
Trouver des ressources appropriées (p. ex. temps du personnel) pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan.				
Comparer les réponses du conseil au sondage IPBE avec celles à l'échelle de la province et réfléchir sur ces différences.				
Analyser les lacunes des procédures et processus actuels du conseil concernant l'IPBE.				

Tableau organisateur – élaboration d'un plan pluriannuel IPBE du conseil scolaire

a) Considérations générales pour les conseils

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Ressources appropriées allouées pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan IPBE.				
Processus pour faire participer les partenaires communautaires au projet d'IPBE (p. ex., fournisseurs de services d'urgence locaux pour l'élaboration des meilleures procédures d'intervention au cas où un accident grave surviendrait en classe).				

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Examen des conclusions des inspections de sécurité du ministère du Travail afin de relever les tendances et prendre des mesures appropriées à l'échelle du système				
Procédures pour la communication des résultats des inspections du MT aux écoles (p. ex., à qui sont communiqués les résultats).				
Procédures pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'une formation continue et durable en lien avec l'IPBE à l'intention des : a. Membres du comité conjoint sur la santé et sécurité b. Administrations des écoles (p. ex., directrices et directeurs, directrices-adjointes et directeurs-adjoints) c. Membres du personnel responsable de l'entretien et des installations dans les environnements d'apprentissage à risque plus élevé				
Élaboration ou mise en œuvre d'une formation continue et durable en lien avec l'IPBE pour le personnel enseignant et le personnel suppléant à court terme des matières à risque plus élevé.				
Formation offerte en en premiers soins (p. ex., critères pour la sélection du personnel et le nombre de personnel requis).				
Communication régulière d'information au personnel concernant la prévention des blessures aux élèves tout au long de l'année.				

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Processus en place pour les leaders scolaires concernant les rapports d'incidents en matière de sécurité impliquant un élève ayant donné lieu à des blessures graves (c. à d. qui nécessitent une attention médicale), y compris les personnes avisées et un processus en place pour réduire les risques qu'un accident semblable se reproduise.				
Processus en place pour les leaders scolaires concernant les rapports d'incidents en matière de sécurité impliquant un élève qui n'a pas donné lieu à des blessures graves, y compris les personnes avisées et un processus visant à réduire les risques qu'un incident semblable se reproduise.				
Mesure en place pour l'évaluation continue de l'efficacité du plan.				

b) Tableau organisateur – considérations générales par thème

Les considérations ci dessous sont communes à toutes les matières comportant des risques plus élevés (c. à d. éducation artistique, éducation physique et santé, sciences et technologie, sciences et éducation technologique). Pour des exemples concernant une matière donnée, veuillez consulter le rapport.

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Entretien et inspection				
Entretien et inspection des équipements de sécurité (p. ex., bassins oculaires).				
Inspection et entretien des outils électriques et à main approuvés par le conseil (le cas échéant).				
Entretien et inspections de l'équipement (p ex., fréquence, points importants, responsables des inspections).				

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
<i>Procédures relatives à la sécurité des élèves</i>				
Plans d'intervention médicale d'urgence pour les blessures aux élèves et l'entretien des trousse de premiers soins.				
Formation sur la sécurité pour les élèves lorsqu'ils travaillent en hauteur (s'il y a lieu)				
Disponibilité d'équipement de protection individuelle approprié aux activités des élèves (quantité, taille, type)				
Normes ou restrictions relatives au port de certains vêtements pendant les activités à risque élevé (p. ex interdiction de porter des chaussures à bout ouvert)				
Approbation ou interdiction relative à l'utilisation de matières dangereuses pour les élèves/personnel enseignant (p. ex., liste de produits chimiques approuvés)				
Mesures visant à s'assurer que les élèves ont reçu les directives concernant l'utilisation sécuritaire des équipements et du matériel (p. ex., comment les instructions sont communiquées et comment le personnel enseignant documente la formation)				
<i>Entreposage et utilisation de l'équipement</i>				
Entreposage sécuritaire de l'équipement et du matériel (p. ex., contenants appropriés pour les produits chimiques).				
Élimination appropriée des matières dangereuses.				
Achat et utilisation de matériaux approuvés par le conseil uniquement.				
Mesures concernant l'approbation et l'inspection du matériel et de l'équipement reçus en don.				

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Sécurité et formation des enseignants				
Processus d'approbation et cadre de planification de la sécurité à suivre pour les activités à risque élevé.				
Mesures de contrôle de la propagation des maladies contagieuses, infectieuses et transmissibles (p. ex., éclaboussures de sang).				
Formation sur la sécurité pour le personnel enseignant (p. ex., fréquence, sujets importants, formatrices et formateurs).				
Gestion et adaptation des ressources existantes en matière de sécurité et de l'IPBE (p. ex., ressources relatives aux mesures de sécurité élaborées par des associations, d'autres conseils scolaires et des partenaires communautaires)				

c) Tableau organisateur : considérations par programme-cadre (éducation artistique)

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Formation sur la sécurité pour les élèves qui travaillent dans un auditorium ou un théâtre à l'école, y compris le travail en hauteur.				
Sélection du port de chaussures/bottes appropriées pour le personnel technique et les danseurs.				
Sécurité dans les auditoriums et formation connexe (p. ex élèves qui déplacent et assurent la solidité des plateformes surélevées).				

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Sécurité dans les studios de danse et théâtre (p. ex., revêtement du plancher, miroirs, draperie, éclairage, ventilation, chaînes de sécurité pour l'éclairage, etc.).				
Protocoles relatifs à la production et aux performances (p. ex., utilisation de machines génératrices de brouillard, corps à corps, masques, maquillage).				
Manœuvre de répliques d'armes (p. ex. imitations d'épées en danse ou théâtre).				
Mesures raisonnables afin de protéger les élèves et le personnel enseignant d'être exposés plus de 8 heures en moyenne à des niveaux de bruits dépassant la limite de 85 dBA en musique (p. ex., instruments de musique puissants ou appareils audio).				
Positionnement approprié de l'équipement fixe dans les installations d'art visuel et d'art médiatique (p. ex., tranche papier, presse à gravure, étendoirs, imprimante laser, suite d'édition).				

d) Tableau organisateur : considérations par programme-cadre (santé et éducation physique et santé)

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Obtention d'un certificat en premiers soins pour le personnel de supervision et d'entraînement responsables des activités à risque élevé (p. ex., football).				
Protocoles de sécurité adaptés à chaque activité intra scolaire, interscolaire ou du curriculum.				
Transport et entreposage sécuritaire de l'équipement (p. ex. filets de soccer portatifs, équipement standard de volleyball)				

e) Tableau organisateur : considérations par programme-cadre (éducation technologique)

Considération	État d'avancement Terminé – T En cours – C	Priorité Élevée – É Moyenne – M Faible – F	Responsable	Action
Pratiques sécuritaires relatives au travail à chaud (p. ex., aucun travail à chaud dans des conteneurs clos)				
Inspection, entretien et nettoyage des outils et de l'équipement.				
Installation d'équipement fixe dans les salles d'enseignement (p. ex., scie circulaire à table, élévateurs, machine à monter et à démonter les pneus, cintreuse à tuyaux).				
Formation sur les dispositifs de verrouillage et l'étiquetage pour le personnel enseignant				

Rappel : Les « organisateurs » ne sont pas un modèle à respecter pour l'élaboration des plans de trois à cinq ans requis dans le cadre de la troisième phase de l'IPBE. Il s'agit cependant d'outils utiles pour aider les conseils scolaires à élaborer leurs plans individuels. Ces organisateurs peuvent aussi s'avérer utiles pour engager les responsables en matière de santé et sécurité des conseils à une réflexion sur « l'état actuel des mesures de prévention des blessures aux élèves » au sein de leur conseil scolaire. L'élaboration et la mise en œuvre de plans pluriannuels nécessitent du temps et la participation de plusieurs personnes. C'est pourquoi les plans de trois à cinq ans requis dans le cadre de la troisième phase de l'IPBE ont pour but de faire le point sur l'état actuel des mesures de prévention des blessures aux élèves et décrire les actions futures nécessaires afin que la sécurité des élèves demeure la priorité.

Afin d'aider les responsables des conseils scolaires, des exemples de plans actuellement en cours sont affichés sur le site Web du CODE au www.ontariodirectors.ca. Visitez le site pour vous en inspirer ou consulter d'autres documents d'aide pertinents à la troisième phase de l'IPBE.

Prochaines étapes

Les conseils scolaires doivent élaborer un plan pluriannuel, puis soumettre ce plan au CODE, aux soins de Janette Jensen janette@opsoa.org d'ici le **30 avril 2017**. Tous les plans des conseils seront examinés par l'équipe de santé et sécurité du CODE qui pourra formuler des conseils à prendre en considération par le personnel des conseils responsables de la prévention des blessures aux élèves.

Aussi, l'équipe de santé et sécurité du CODE et les responsables régionaux de la troisième phase de l'IPBE demeurent à votre disposition pour répondre à vos questions tout au long de l'élaboration de vos plans de trois à cinq ans.

Pour toute question, veuillez communiquer avec les responsables de l'IPBE – troisième phase du CODE suivants :

Région de Thunder Bay :	Cathi Siemieniuk – csiemieniuk@tbaytel.net
Région d'Ottawa :	Charlotte Patterson – patterson.charlotte@outlook.com
Région de Barrie :	Mike Ash – michtash59@gmail.com
Région de Sudbury – North Bay :	Ken Ryan – khryan@ntl.sympatico.ca
Région de London :	Linda Fabi – lindafabi51@gmail.com
Région de Toronto et environ :	Larry Clifford – lar.clifford@gmail.com
Conseils scolaires francophones :	Maurice Glaude – mpglau@gmail.com